

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture
050-215005398-20250402-DCM2025-22-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance 2 avril 2025
26/03/2025**Date d'affichage :**
26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), ROBINE Anne-Laure (pouvoir donné à DUPLESSIS Sophie).

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Délibération n°2025-22 : Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 2025

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif ayant pour objectif de développer l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

Le conseil départemental assure le financement, le pilotage et l'animation du dispositif et de nombreuses collectivités en sont les partenaires financiers.

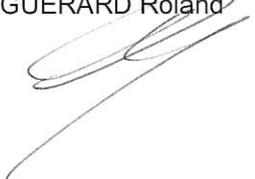
Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2025, moyennant une participation fixée par le département à 0,23 € par habitant (montant identique à 2024).

La population totale sur Saint-Pierre-Eglise étant estimée par l'INSEE à 1825 habitants, la participation s'élèverait à 419.75 €.

L'assemblée, à l'unanimité :

- PARTICIPE au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0,23 € par habitant, soit un montant total de 419.75 € ;
- INSCRIT les crédits au budget 2025.

Le secrétaire de séance,
GUERARD Roland



Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 2 avril 2025.

Le Maire,
DENIS Daniel